



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt cinq, le douze juin**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARs**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARs, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Véronique AUGERAUD, Mme Martine AUPY, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÈGE, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Étaient absents non excusés : M. Denis DOYEN.

Secrétaire : Mme Isabelle CHARDAC.

Délibération N° MA-DEL-2025-020

Réfection de la couverture du bâtiment de La Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le devis proposé par "SAS MCZC DUVERGT" pour la réfection de la toiture du bâtiment de La Poste.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Délibération N° MA-DEL-2025-021

Demande d'acquisition du lot n°9, ZT 111, au lotissement Lavaure-Les Gravelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **N'accepte pas de vendre** à M. RADIMIRI Damien, demeurant 2 rue de la petite Martinie 16320 MAGNAC-LÈS-GARDES, le lot n°9 ZT 111 du lotissement Lavaure-Les Gravelles.

Délibération N° MA-DEL-2025-022

Validation des sites retenus pour l'installation des antennes de télérelève des compteurs d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** que des antennes de télérelève des compteurs d'eau soient installées par la SOGEDO sur les deux sites proposés.

Autres discussions.

- **Suite à la demande d'une élue, une signalisation pour virage dangereux sera installée dans un virage au niveau du Puy de Versac (Route de La Chapelle).**